



## ÉCOLE DE GLISSE

SAISON 2022-2023

### Autorisation de libérer une personne de moins de 14 ans

Considérant que l'école de glisse Le Relais a comme politique et règlement de ne pas libérer tout enfant de moins de 14 ans après un cours de ski ou de planche à neige.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ (parent ou tuteur légal),  
autorise l'école de glisse Le Relais, son moniteur ou tout autre représentant de cette  
dernière, à libérer \_\_\_\_\_ (personne de moins de 14 ans)  
immédiatement après son cours de ski ou de planche à neige qui a lieu le  
\_\_\_\_\_ (horaire du cours).

Je comprends que l'école de glisse Le Relais sera exonérée de toute responsabilité envers  
moi et/ou mon enfant, une fois le cours terminé.

Signature du parent ou tuteur : \_\_\_\_\_

Signé le \_\_\_\_\_